



Préavis municipal N° 2/2025 : Demande de crédit d'étude pour la réfection des infrastructures communales à Correvon

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le 11 mars dernier en présence des Municipaux, Michel Rosset, Pascal Arbenz et Valentin Dubach lesquels ont parfaitement répondu aux questions posées.

Ce crédit d'étude permettra d'évaluer plus précisément le montant des travaux à effectuer. Ces derniers sont conséquents et pourraient dépasser, selon les dires des représentants de la commune, dépasser le plafond d'endettement de la législature. C'est pourquoi il est d'autant plus important de réaliser cette étude pour connaître précisément le montant des travaux à réaliser.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- D'accepter le préavis n°2/2025 demande de crédit d'étude pour la réfection des infrastructures communales à Correvon
- D'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 100'857.30 financer par la trésorerie courante

Thierrens le 17 mars 2025

Corinne Favre

Christine Dubrit

Sébastien Gasser

Emilien Piot

Kevin Forestier (rapporteur)